

**2345 - Soutien environnemental aux associations et aux collectivités**

**Espaces naturels sensibles**

**Rapport n° CP/2013/410**

**Service gestionnaire :**

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

**Résumé :**

Le Département du Bas-Rhin s'est doté d'un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles. Cet outil favorise la sauvegarde ou la réhabilitation d'espaces naturels sensibles, dont les milieux humides, riches en diversité faunistique et floristique.

**La préservation des milieux humides : création de mare à batraciens par l'association Nature Ried :**

La réhabilitation ou la création de mares à batraciens favorise le développement de la biodiversité et le maintien des zones humides. L'Association Nature Ried sollicite une subvention pour la création de deux mares à amphibiens. Le coût des travaux s'élève à 1 524,90 € TTC, avec un financement de 50% de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

**Il est proposé de cofinancer ce projet à hauteur de 25%, soit 381,22 €.**

En cas d'accord de votre part, la somme suivante sera à prélever sur l'enveloppe budgétaire correspondante :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35382	204-204142-738	56 115,20 €	47 138,00 €	381,22 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à l'Association Nature Ried une subvention de 381,22 € pour la création de deux mares à amphibiens.*

Strasbourg, le 17/05/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL